



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.
formant la majorité des membres en exercice.

Objet
**TRANSFERT DE LA
COMPETENCE
« MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS
ECLAIRAGE PUBLIC »
AU SDEF**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 21 février 2012, le Syndicat Intercommunal de Pont-Aven a transféré la compétence « Travaux neufs des installations d'éclairage public » et a laissé la compétence maintenance à la charge des communes. Il est proposé de transférer la compétence « entretien et maintenance éclairage public » au SDEF, au titre de ses compétences optionnelles.

Le SDEF mettra en œuvre les prestations suivantes :

- visite annuelle d'entretien préventif
- renouvellement périodique des sources lumineuses
- dépannages et réparations
- interventions de mise en sécurité
- adaptation des heures de fonctionnement
- cartographie et suivi du territoire
- surveillance et vérification des installations
- intégration de nouvelles installations réalisées par la commune ou par des tiers
- rapport annuel d'exploitation
- conseils individualisés pour réaliser des économies d'énergie
- gestion des DT/DICT
- accès INTERNET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « entretien et maintenance des installations éclairage public » au SDEF à compter du 1^{er} janvier 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 décembre 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013
Publication : 20/12/2013